

Département du

Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents

14

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal**

Le 14 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 4 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Fabienne PERSONENI-LEVAUX.

Présents : Laurence BOUR, Christophe DELMULLE, Laure DEVIVIER, Jonathan FUSSLER, Philippe GARTISER, Valérie GRANGER, Estelle HALTER, Christian HUFSCMITT, Jean-Charles LAMBERT, Lise LEMAHIEU, François LUTZ, Fabienne PERSONENI-LEVAUX, Marie-Paule RUI, Muriel ULRICH.

Excusé : Claude SIEGWALD (pouvoir à Laurence BOUR).

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

2. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS

VU L'article 2321, alinéas 27 et 28, du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'amortir le compte 204 - Subventions d'équipement versées et ses subdivisions sur une durée d'un an.

3. MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, à savoir :

Article	Libellé	BP 2020	Quart
21311	Hôtel de ville	1 500,00 €	375,00 €
Total 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 500,00 €	375,00 €
2151	Réseaux de voirie	22 500,00 €	5 625,00 €
2181	Inst. générales, agencements et aménagements divers	5 000,00 €	1 250,00 €
Total 041 : Opérations patrimoniales		27 500,00 €	6 875,00 €
1328	Autres subv. d'inv. rattachées aux actifs non amortissables	175,00 €	43,75 €
Total 13 : Subventions d'investissement		175,00 €	43,75 €
1641	Emprunts	26 801,00 €	6 700,25 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	200,00 €
Total 16 : Emprunts et dettes assimilées		27 601,00 €	6 900,25 €
2031	Frais d'études	10 080,00 €	2 520,00 €
2051	Concessions et droits similaires	7 397,78 €	1 849,45 €
Total 20 : Immobilisations incorporelles		17 477,78 €	4 369,45 €
20422	Subv. d'équipement aux personnes de droit privé (bâtiments et installat°)	14 100,00 €	3 525,00 €
Total 204 : Subventions d'équipement versées		14 100,00 €	3 525,00 €
21311	Hôtel de ville	10 000,00 €	2 500,00 €
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00 €	10 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	21 000,00 €	5 250,00 €
2135	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	20 000,00 €	5 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	396 415,12 €	99 103,78 €
2152	Installations de voirie	13 862,56 €	3 465,64 €
21534	Réseaux d'électrification	8 071,67 €	2 017,92 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 000,00 €	250,00 €
2181	Inst. générales, agencements et aménagements divers	100 000,00 €	25 000,00 €

2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00 €	2 000,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €	1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	28 358,80 €	7 089,70 €
Total 21 : Immobilisations corporelles		660 708,15 €	165 177,04 €
238	Avances versées sur commandes d'immos corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
Total 23 : Immobilisations en cours		5 000,00 €	1 250,00 €

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE ITINÉRANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste itinérant avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS GÉNÉRALE

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

6. VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

- USEP le Petit Pont : 300 €

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

7. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet de 35/35^{èmes} à compter du 14 décembre 2020, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

8. RÉSILIATION DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'annuler l'adhésion au groupement d'action sociale.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

9. VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION

M. le maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'absence de plusieurs agents malades, la commune a eu recours à un « bénévole » afin de procéder au service des repas de la cantine scolaire et à la désinfection des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une gratification d'un montant de 150 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

La séance est levée à 22 h.